

Sensibilisation au harcèlement sexuel et moral

PUBLIC : Tous

Durée : 1 jour (7h) Ref : MGT103	Prix Inter : 780 €HT Prix Intra : Sur devis
Objectif -Définir les harcèlements -Connaître les responsabilités légales de l'entreprise et des salariés. -Mettre en place une information efficace dans son équipe. -Communiquer pour lutter contre l'isolement . -Insérer son action dans la prévention santé de l'entreprise. -Connaître les partenaires internes et externes du manager.	Méthode -Exposés sur les cadres légaux et sociologiques ponctués de discussions Cas pratiques autour de situations évoquées Mises en situation des participants Quizz à chaque fin de chapitre
Pré-requis Aucun	Évaluation Elle se fait tout au long de la session via des discussions et mises en situation. A la fin de celle-ci, chaque participant passe un questionnaire de validation finale.

Matin

Module 1 Le cadre théorique et légal

1. Qu'est ce que le harcèlement moral ?
2. Le cadre juridique : code du travail, les jurisprudences, les obligations de prévention de l'entreprise, et celles des salariés
3. Qu'est ce que sont le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ?
4. Les missions et actions préventives de l'entreprise en matière de prévention des RPS

Discussions : Etude d'affaires jugées dans le cadre prudhommal et pénal

Module 2 Le poids du management et de l'organisation

1. Le management toxique, l'organisation toxique : savoir les repérer
2. Faire des propositions de prévention, faire respecter la prévention dans son équipe
3. Repérer les situations de harcèlement déjà existantes

Discussions : plusieurs situations sont étudiées pour analyser ce qui relève du HS et des agissements sexistes

Après-midi

Module 3 La pratique sur le terrain

1. L'information des salariés
2. La prévention primaire, secondaire et tertiaire
3. Les audits RPS, les appuis internes et externes, les expertises
4. Les différents types d'enquêtes : enquêtes internes, paritaires, externes et celles de police
5. L'accompagnement des personnes victimes de harcèlement et d'agissements sexistes

Mises en situations : Entretiens avec une victime, déclarer une suspicion de harcèlement ou d'agissements sexistes
QCM final